

Enquête publique concernant le CESC

Mesdames, messieurs les commissaires-enquêteurs, voici mes remarques.

En lisant les documents fournis, bien présentés et redondants, tel un matraquage, j'ai eu tendance à oublier de penser par moi-même, de me demander « qu'est-ce qui manque ? ».

Mes remarques sont présentées de façon synthétique, les explications détaillées étant certainement fournies par d'autres personnes.

J'avais d'abord classé mes réflexions en deux catégories : aspect économique et aspect environnemental, avant de me rendre compte qu'il y avait aussi un important aspect social (ou sociétal).

Aspect économique

Déficit important de l'actuel Centre de Congrès de l'Impérial, à charge de la collectivité (de l'ordre de 500.000€ par an en moyenne sur 10 ans ?).

Diminution générale du nombre de nuitées passées lors de congrès, donc de la consommation locale à cette occasion.

Difficulté d'accès d'Annecy.

Les congrès à dimension internationale ont lieu en grande majorité à Paris ; Genève est également très accessible.

Incapacité des élus locaux concernés d'établir un budget crédible (tenable), à l'instar de tous les grands projets actuels.

Aléas dus à la présence de l'eau (j'ai été chargé d'études de prix pour des travaux souterrains et je connais les dépassements de coût dus au terrain et à la présence d'eau).

Budget de fonctionnement non évalué.

Pas d'étude de marché à jour.

Absence de justification du nombre d'emplois qui seraient créés.

Une telle dépense empêcherait la réalisation d'autres projets, par exemple liés au transport et à la pollution).

C'est le contribuable qui va payer.

La situation économique est moins favorable qu'en 2006, or le projet initial était 3 fois plus petit.

Aspect environnemental

Je pense qu'il y aurait un intérêt à conserver une zone de nature plus sauvage entre l'Impérial et la plage d'Albigny (voir <https://picasaweb.google.com/107672056912874431242/2016PresquIleDAIbigny>)

Aspect mensonger concernant l'ouverture au public : la propriété Abeille a été acquise par la commune d'Annecy-le-Vieux aux frais de ses contribuables, d'abord pour la préserver (voir le compte-rendu du conseil municipal du 1er décembre 2006). Mais en novembre 2010, oh surprise, la C2A décide d'édifier un énorme centre de congrès sur cette propriété, qu'elle rachèterait, et sur d'autres parcelles situées à l'arrière. Une petite partie de la plage est même supprimée. La villa et son jardin restent fermés au public, contrairement à ce qu'on peut voir à Genève, dans une configuration analogue.

Hauteur et surface démesurées des constructions (nuisent à la vue sur le lac).

Aspect trompeur des images de synthèse montrées.

Desserte difficile, pendant la construction, puis en exploitation (2500 personnes = 50 cars !).

Beaucoup d'informations trompeuses.

Aspect social

Diminution de la surface de la plage (à noter que, sur le terrain, les pancartes ne sont pas placées au bon endroit : information mensongère).

Or la plage d'Albigny est une des rares plages « populaires », gratuites, accessibles en bus.

Les parkings sont souvent pleins, et on veut encore en diminuer la surface de parking accessible au public ! Ainsi que l'accès (zone bleue) ...

Risque de pression de privatisation de l'espace, comme pour la terrasse de l'Impérial.

Quel tourisme voulons-nous ?

Annecy risque d'être plus connue pour sa pollution que pour le charme de son lac ... d'où baisse de l'attractivité.

Conclusion

Une communication incomplète et fallacieuse.

Un projet inutile et coûteux, qu'il faut arrêter.

Signé : Patrick SUREAU